

Lettre n° 1252

STAT

Monsieur,

Ce n'est pas tant sur le texte du Pacte de l'Atlantique lui-même que sur ses à côtés, notamment militaires, que le Gouvernement s'est penché ce soir, laisse entendre un communiqué officiel publié après la réunion du Conseil des Ministres. Or, sur ces à côtés militaires, l'opinion du Quai d'Orsay est exposée dans le "Bulletin de l'Etranger" inséré dans "Le Monde". Ce n'est guère brillant. On y dit qu'il s'agit d'une "coordination plutôt que d'une intégration complète des organismes américain et européen et que ce dernier conservera une certaine latitude, la défense de l'Europe occidentale étant une affaire essentiellement européenne, alors que les Etats-Unis, en cas de conflit, se proposeraient de diriger une offensive aérienne massive par d'autres voies".

Par "d'autres voies", c'est-à-dire, vraisemblablement, par l'extrême Nord et par cette ligne Terre-Neuve - Groënland - Islande - Norvège, dont le Pacte Atlantique prépare les bases. C'est fort bon, mais si, pendant ce temps, l'Europe occidentale est obligée de se défendre elle-même, on voit mal les infanteries (les Communistes disent la piétaille) de Benelux et de la France soutenir le choc des blindés russes. On parle de 24 Divisions Françaises, 6 britanniques, 3 belges, 2 hollandaises et 1 luxembourgeoise. L'inquiétude du Quai d'Orsay perce dans cette phrase : "L'Europe serait sans doute attaquée en même temps que l'Amérique, ou même avant. C'est pourquoi c'est pour elle une tâche essentielle que de se mettre en état de défense en utilisant l'aide américaine, mais sans compter trop exclusivement sur elle".

Il est évident que les Etats-Unis ne sont pas disposés à accorder une automaticité que, de leur côté, les Gouvernements européens leur marchandent afin de sauvegarder leurs positions de politique intérieure envers leurs partis communistes respectifs. En France, la CGT sonne le rappel de ses militants contre le Pacte Atlantique. La CGT italienne en fait autant. Les termes du Pacte seront vraisemblablement publiés à Washington vendredi à midi GMT, c'est-à-dire à 13 heures, heure française. Les élections de dimanche pourraient en être un peu influencées selon les garanties accordées par les Etats-Unis.

Au reste, nous voici à trois jours du scrutin sans qu'il soit possible, même aux spécialistes, de faire des pronostics très sûrs. Le facteur RPF vient tout fausser et c'est normal puisqu'il chapeaute les partis et qu'on verra des candidats de tous poils, sauf communistes, mais mêmes socialistes se targuer de son investiture. Chez les radicaux, on est un peu inquiet qu'un assez grand nombre de Valoisins, sollicités de ne pas accepter l'étiquette RPF, aient enfreint la consigne pour des considérations de politique locale. Il est certain que ce sont là de piètres recrues pour le Général de Gaulle, mais, pour l'opération de dénombrement à laquelle le RPF entend procéder, l'atout est important. Par contre, un atout dont il ne bénéficiera pas, c'est l'appui des Jésuites. Les RR.PP. Ranaud et Riquet se sont formellement prononcés contre les candidatures gaullistes. Le Général en est, paraît-il, très mortifié, mais il ne peut rien là contre.

Je vous parlais plus haut de politique locale. Elle guide le comportement de la plupart des candidats. Même de ceux qu'on aurait crus plus dégagés de ces petites contingences et animés de sentiments plus élevés. Mémoin Chaban-Delmas, dont on me dit que, mécontent de n'avoir été désigné que par 15 voix contre 7 comme candidat RPF du quatrième Canton de Bordeaux, alors qu'il aurait voulu l'être à l'unanimité, il refuse de se présenter et soutient à fond le candidat RGR contre le RPF Delavigne choisi à sa place après sa défection.

Une grande bagarre est engagée entre Jules Moch et le RPF. Celui-ci accuse celui-là d'avoir donné à ses préfets l'ordre de ne pas inscrire au bénéfice du RPF les candidats élus ayant une autre appartenance politique et cependant "présentés" par le Rassemblement. Ainsi seraient étiquetés RPF seulement les monogames, ceux n'ayant pas une double appartenance. Ils forment 40 % seulement des candidats qui se réclament du Rassemblement. On conçoit le déchet qui en résulterait. De même les partisans du Général craignent que Jules Moch ne publie que des statistiques de noms, sans donner les chiffres des voix recueillies, ce qui interdirait le dénombrement que j'évoquais plus haut. Cela me paraît d'ailleurs difficile. Il n'empêche que le RPF s'apprête à établir sa statistique personnelle et qu'il conviendra dimanche d'avoir un pied dans chaque maison, la sienne et celle du Ministre de l'Intérieur, si l'on veut se faire une idée à peu près exacte du scrutin. Je n'y manquerai pas et il sera curieux de comparer les deux statistiques.

Ces statistiques auxquelles il ne faut pas trop croire, sinon, comme dit le sceptique, on ne se coucherait jamais, puisqu'il est admis que c'est encore dans leur lit que meurent le plus souvent les hommes.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

paul dehéra

E N V R A C

 ----- Tard dans la nuit, une nouvelle est parvenue, selon laquelle un armistice aurait été conclu à Rhodes entre Israéliens et Transjordaniens, pour Jérusalem.

----- Le groupe allié du Contrôle du Charbon a démenti aujourd'hui l'information parue hier selon laquelle le Gouvernement militaire en Zone occupée se serait prononcé pour le rattachement des mines ayant appartenu autrefois aux anciens "Konzern" aux nouvelles Sociétés sidérurgiques qui doivent être créées.

NEGOCIATIONS FRANCO-YOUGOSLAVES- Le Gouvernement français a fait savoir au Gouvernement slave que notre Délégation pourrait quitter Paris le 29 mars, ce qui permettrait à la négociation de s'ouvrir le 1^{er} avril.

AU SUJET DU BUDGET DE L'URSS.- D'après la presse soviétique du 11 mars, il ressort un excédent de près de trente milliards de roubles sur un total des recettes de quatre cent quarante cinq milliards contre quatre cent quinze milliards trois de dépenses. Le Ministre des Finances, M.Z. Veriev a déclaré que cet excédent rendra possible le futur raffermissement du rouble soviétique. Aucune indication n'avait été donnée en 1948 sur l'emploi de l'excédent budgétaire.

Au chapitre recettes, la taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises se monte à 261 milliards, 8, en augmentation de plus de 14 milliards sur 1948. Le prélèvement sur les bénéfices des entreprises à près de 40 milliards en augmentation de près de 7 milliards 5. Les impôts à 36 milliards 5, en augmentation de plus de 3 milliards. Les emprunts à près de 23 milliards en augmentation d'un milliard. Les autres recettes à 80 milliards sans indication du chiffre de 1948.

Au chapitre dépenses, le financement de l'économie nationale atteint 152 milliards 5, en augmentation de 5 milliards sur celui de 1948. Les oeuvres sociales et culturelles à 120 milliards, en augmentation de 13 milliards. Les dépenses militaires à 79 milliards, en augmentation de 12 milliards, 9. Les dépenses administratives à 13 milliards, en augmentation de 605 millions. Les autres dépenses à 50 milliards 8, sans indication par rapport au chiffre de 1948. Les points suivants de la déclaration du Ministre des Finances sont également à relever:

- a) Les bénéfices des entreprises devront atteindre, en 1949, 69 milliards 5, sur lesquels l'Etat prélève 34 milliards. Le reste, soit 37 milliards 4, doit être affecté par les entreprises elles-mêmes à leur financement et en particulier, pour 25 milliards 7, aux investissements.
- b) le produit des recettes, 445 milliards, est en augmentation de 9 % par rapport à 1948.
- c) le montant des dépenses est en augmentation de 12,6 % par rapport à 1948.

d) plus de la moitié des dépenses relatives au financement de l'Economie Nationale, soit 79,8 milliards est consacrée aux investissements.

e) l'augmentation des dépenses militaires semble due, à l'augmentation des prix de gros et des tarifs de chemin de fer.

f) le système des subventions à l'industrie et aux transports doit disparaître en grande partie en 1949 et complètement en 1950.

LE NOUVEAU STATUT DU CANAL DE SUEZ.- Les principales dispositions de l'accord intervenu ces jours derniers entre le Gouvernement Egyptien et la Compagnie du Canal de Suez sont les suivantes :

En ce qui concerne le personnel - La Compagnie engagera désormais 9 Egyptiens sur 10 pour les postes administratifs et 4 sur 5 pour les postes techniques. 18 Egyptiens seront recrutés avant le 1^{er} janvier 1950 pour les postes moyens et supérieurs - 20 pilotes égyptiens seront désignés dans les mêmes conditions. Ce recrutement sera assuré par la Compagnie elle-même, mais après l'avis d'une Commission dans laquelle le Gouvernement aura un représentant.

Composition du Conseil d'administration : Le nombre des administrateurs égyptiens qui est actuellement de 2 sera porté à 7 en fin de concession. Deux nouveaux administrateurs seront nommés immédiatement sur les sièges réservés à la France. Un troisième sera désigné à la première vacance sur les contingents britanniques. En 1959 et en 1964 un sixième et un septième administrateurs seront nommés.

Redevances au gouvernement égyptien.- Le gouvernement égyptien percevra chaque année une somme représentant 7 % des bénéfices globaux l'année précédente. Cette redevance ne peut être inférieure à 350.000 livres, ni supérieure aux bénéfices globaux de la Compagnie.

Droits de transit.- Les bâtiments de moins de 300 tonnes, c'est-à-dire nécessairement les Egyptiens, qui transiteront par le canal seront exemptés de tous droits.

"En Vrac" 1252.-suite.-

Grands travaux.- La compagnie s'engage à effectuer des travaux de l'ordre de 4 millions et demi de livres, comportant l'approfondissement du canal, l'agrandissement du port de Port Saïd et la construction d'un canal dérivé entre les kilomètres 50 et 62. Elle accepte la création d'une municipalité à Ismaïlia et fait abandon à l'Etat égyptien du canal d'eau douce d'Abbassa.

D'autre part, dans une clause non publiée et dont la rédaction a manqué de faire échouer l'accord au dernier moment, la Compagnie a accepté de verser, à titre de salaires à titre rétroactif à ses ouvriers égyptiens une somme de 425.000 livres égyptiennes environ.

Dans une déclaration publique, le Ministre du Commerce a rendu hommage à la compréhension qu'il avait trouvée du côté des dirigeants de la Compagnie particulièrement de son Président. Malgré les concessions du dernier moment, la Compagnie, de son côté, se félicite d'un accord qui doit être définitif et qui affirme, comme il n'avait jamais été fait, la position particulière de la Compagnie qui a traité d'égal à égal avec le gouvernement du Caire.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ALLEMANDES.- Un communiqué de l'Office de contrôle de la bizone annonce que les généraux Clay et Robertson ont donné aux Compagnies allemandes d'assurances de transport l'autorisation "de principe" de traiter à l'étranger. Le communiqué précise que cette décision a été portée à la connaissance des dirigeants allemands de la bizone au cours de l'entretien qui leur a été accordé hier après-midi par les deux Commandants en chef. D'autre part, les généraux Clay et Robertson ont réservé leur réponse en ce qui concerne une requête analogue présentée pour les compagnies d'Assurances contre les Sinistres.

(Comprimé des nouvelles officielles dont vous lirez le détail dans la presse)

FRANCE. - Le texte du Pacte Atlantique a été approuvé par le Conseil des Ministres ainsi que le programme militaire dont les Cinq avaient délibéré à Londres.

- La Commission Exécutive du parti radical, estimant que les réserves d'essence sont suffisantes et rappelant que les radicaux se sont toujours prononcés pour toutes les libertés, a décidé de demander la mise en vente libre de l'essence.

- M. Pflinlin a fait, comme ses prédécesseurs, à la radio préfectorale le bilan attendu. Il a déclaré à cette occasion que la France allait exporter en Allemagne occidentale dans les prochains mois des légumes, des fruits, des vins et de la viande de porc pour une valeur de 7.200.000 dollars. Il a également indiqué qu'à Washington où se négocie un accord international sur le blé, la France se rangeait pour la première fois parmi les payx exportateurs.

En ce qui concerne l'équipement rural, le total des subventions et des avances de l'Etat atteindra 85 milliards en 1949 (16 en 47, 45 en 48).

- L'emprunt algérien ouvert le 14 février a été clos le 12 mars. Il a rapporté 7 milliards 800 millions, dont 3 milliards 700 en obligations algériennes, 1 milliard 100 millions en bons d'équipement algériens et 2 milliards 800 millions en argent frais.

- Le Conseil Supérieur de la Magistrature s'occupe de la réorganisation de l'appareil judiciaire. Il a approuvé un texte qui vise à restituer aux juges d'instruction leur entière indépendance. Le gouvernement se prononcera prochainement sur ce texte.

- Soustelle a déclaré, à Orléans, qu'il n'y a, dans le pays, que deux forces réelles : RPF et Communistes. Il s'en prend aux radicaux qui "parce que certains ont occupé des postes de commande" se font les défenseurs d'une Constitution contre laquelle ils avaient fait campagne lorsqu'elle fut soumise en 1946 à referendum.

GRANDE BRETAGNE. - M. Mac Neil, ministre d'Etat britannique, qui se substitue souvent à M. Bevin, a reproché aux gouvernements hongrois, bulgare et roumain de n'avoir pas cessé d'entraver l'exécution des traités de paix et notamment de refuser de communiquer le chiffre de leurs effectifs militaires à quoi sont tenus les pays ex-ennemis. Ces chiffres, en ce qui concerne Bulgarie et Roumanie, dépassent les limites permises. Il a accusé Moscou d'être le complice de ces violations. Londres se réserve de porter l'affaire devant l'ONU mais se propose de préalablement épuiser tous autres moyens ordinaires.

BALKANS. - Le ministre des affaires bulgares a démenti que des forces bulgares aient été massées aux frontières bulgare-grecque et bulgare-yougoslave.

- Cependant que les milieux gouvernementaux grecs annoncent que le Kominform est sur le point de lancer une action contre Tito.

ALLEMAGNE. - Les gouvernements anglais, américain et français, répondant à un memorandum soviétique sur l'utilisation de prisonniers allemands comme travailleurs libres ont adressé une nouvelle note à Moscou sur la non libération de prisonniers de guerre allemands par l'URSS.

- Les "experts neutres" chargés de trouver une solution au problème monétaire de Berlin ont consigné leur échec dans un rapport. Les occidentaux en prennent acte en rejetant sur les Russes la responsabilité de l'échec. Ceci est le prélude à la décision attendue de la seule circulation du mark occidental dans Berlin-ouest et l'exclusion du mark oriental.

U.S.A. - Une enquête officielle est ouverte aux USA pour découvrir les responsables de la divulgation de secrets militaires et notamment des points qui pourraient, en cas de conflit, être l'objectif en URSS de l'aviation américaine.

BIRMANIE. - Les tribus Karén ont confié aux communistes l'administration de Mandalay.

"Journée en bref" 1252 (suite)

ITALIE. - La discussion se poursuit à la Chambre italienne sur l'adhésion au Pacte Atlantique. L'Assemblée a repoussé, par 336 voix contre 166 une proposition communiste tendant à suspendre les débats jusqu'à publication du texte du Pacte projeté.

LA JOURNÉE SOCIALE .

LA C.G.T. invite militants et syndicats à développer leurs protestations et leur action contre "le Pacte d'agression et de guerre que le gouvernement s'apprête à signer". Le bureau de la CGT déclare "solennellement" que la classe ouvrière ne se considérera jamais comme engagée par cette signature.

LES Fédérations du SOUS SOL, du BATIMENT, des MÉTAUX et de l'AGRICULTURE de la CGT s'élèvent contre le traité d'immigration signé en janvier et qui prévoit l'entrée en France de 87000 travailleurs italiens. Elles déclarent que tant qu'il y aura un chômeur il ne pourra être question d'un recrutement à l'étranger "quelle que soit la nationalité" de ces ouvriers. Elles estiment à 100.000 le nombre des chômeurs français.

La Journée de Revendication de demain, orchestrée par la CGT, le Parti Communiste et les associations para-communistes, aura pour thèmes : Mise en liberté des syndicalistes emprisonnés et dépôt d'un projet de loi d'amnistie à leur bénéfice; revendications professionnelles; manifestation en faveur de la paix. En ce qui concerne plus particulièrement les Métaux, les positions des centrales syndicales autres que la CGT sont les suivantes : la CFTC et F.O. sont contre tout arrêt du travail; les syndicats autonomes à tendance Trotskyste donnent liberté d'action à tous leurs adhérents.

Les Employés du SERVICE DES EAUX se réunissent demain matin. Il se pourrait que la grève fut décidée. Les dirigeants affirment que, pour Paris, les mesures de sécurité seront prises, mais, lors de la dernière démonstration, certains quartiers ont cependant manqué d'eau. Ces mêmes dirigeants déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la grève en banlieue et en province.

La Fédération nationale cégétiste des Travailleurs du BATIMENT, du BOIS et des parties similaires, procède actuellement à un referendum sur les conventions collectives capables de satisfaire les revendications ouvrières. Elle demande également aux travailleurs de se prononcer pour ou contre le maintien de la paix, la reconstruction de la France, "par l'utilisation immédiate de la moitié des crédits militaires actuels".

SUR LE MARCHÉ PARALLÈLE, on a coté aujourd'hui : Nap. 4650. EAGLE IIIIO. CROIX 4450. SOUV. 5650. LIVRE 1210. DOLLAR 395. FRANC suisse 100, belge 7,75. PESETA 10,25.- LINGOT 647.500.

Aux termes de l'arrangement financier franco-italien paraphé hier, la parité actuelle de la lire serait ramenée de 220 à 180 lire pour 100 Francs, si le Fonds Monétaire International donne son accord. Cette révision de la parité viserait à favoriser les exportations françaises.